

HONORAIRES DE NEGOCIATION

Arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

PRIX DE VENTE (en € TTC)	TARIF VENTE (en € TTC)	TARIF VENTE IMMO INTERACTIF (en € TTC)
De 0 à 100 000 €	6 000 €	7 000 €
De 100 001 à 199 999 €	6,00%	6,50%
De 200 000 à 299 999 €	5,00%	5,50%
De 300 000 à 499 999 €	4,00%	4,50%
Au-delà de 499 999 €	3,50%	4,00%

L'honoraire de négociation est à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire.
